

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0006857

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5662 Société : RAM 146981

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : NEKKI BERRADA LAYLA

Date de naissance : 08/02/1960

Adresse : 1 BD TANTAN Résidence ANNOUN CASA

Tél. : 0661312497 Total des frais engagés : 1695,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ACHAGRA Oumaima
Maladies et chirurgie des Yeux
39, Boulevard Mohamed V
Casablanca - Tél. : 05 22 27 66 77
INPE : 091002089

Date de consultation : 24/01/2023

Nom et prénom du malade : NEKKI BERRADA LAYLA Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AFFECTION OCULAIRES

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 27/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Hamid

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24-01-23	C5	-	300,00	Dr. ACHAGRA Oulalma Maladies et Chirurgie des 39, Boulevard Mohamed V Casablanca - Tél: 05 22 27 66 77 INPE : 091002089

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE BOURGOGNE BERRADA TAZI Halima 341, Bd. Zerktouni - Casablanca Tél: 05 22 27 79 84	24/01/23	13951,10 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
	26/01/23	300,00	M-A-D Opti Opticien-Optométriste 63 Rue Thubalte Casa

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H	25533412 00000000 00000000 35533411	D 21433552 00000000 00000000 11433553	MONTANTS DES SOINS
	G			DATE DU DEVIS
	B			DATE DE L'EXECUTION
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Sur Rendez - vous

الدكتورة أميمة أشڭري!

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الاستقبال : 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال

بالموعد

24/01/2023

Casablanca, le

Madame MEKKI BERRADA Lamia

$179.00 \times 3 = 537.00$



- OPTIVE FUSION

1 goutte, le matin le midi et soir, dans les deux yeux, pendant 3 mois

$98.00 \times 3 = 294.00$



- NAVILIPO

1 goutte, le matin le midi 16h et soir, dans les deux yeux, pendant 6 mois

$79.00 \times 6 = 474.00$



- VITA POS POMMADE

1 application, le soir, dans les deux yeux, pendant 6 mois

35.70



- TOBRADEX COLLYRE

1 goutte, le matin le midi et soir, dans les deux yeux, pendant 1 semaine

54.00



- TOBRADEX POMMADE

1 application, le soir, dans les deux yeux, pendant 1 se

بورك
PHARMACIE DE BOURGOGNE
BERRADA TAZI Halima
341, Bd Zerkouni - Casablanca
Tél : 05 22 27 73 44

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27 - 66 - 77

PHARMACIE DE BOURGOGNE
BERRADA TAZI Halima
341, Bd Zerkouni - Casablanca
Tél : 05 22 27 73 44

En cas d'urgence, contacter la Clinique RACHIDI : 05 22 22 12 96

39. شارع محمد الخامس - قرب سينما أ.ب.س. - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

GSM : 06 62 18 38 27 - E-mail : cabinetdocteurachagra@gmail.com البريد الإلكتروني :

Euro médic
Distributeur Exclusif

PPC : 179,00 DH TTC

Euro médic
Distributeur Exclusif

PPC : 179,00 DH TTC

Euro médic
Distributeur Exclusif

PPC : 179,00 DH TTC

2024/09
LOT 300700
PPC: 79DH

2024/09
LOT 302028
PPC: 79DH

2024/09
LOT 302028
PPC: 79DH

2024/09
LOT 302028
PPC: 79DH

2025/02
LOT 302945
PPC: 79DH

2024/09
LOT 302028
PPC: 79DH



6 118001 070596

Laboratoires Sothema Bouskoura
Tobradex® collyre en suspension, 5 ml
AMM N°: 524/ 18 DMP/ 21/ NTO
Boîte de 1 flacon.
PPV : 35,70 DHS

406834 MA

TOBRADEX®
POMMADÉ OPHTALMIQUE
3,5G 
Boîte de 1 tube PPV: 54,40 DHS
Laboratoires Sothema, Bouskoura
AMM N° 455/18 DMP/ 21/ NTO

6 118001 070602
69020-4

Docteur Oumaïma ACHAGRA

OPHTALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies
& Chirurgie des Yeux

Esthétique et Pathologie des Paupières

Chirurgie du Strabisme

Chirurgie de la Cataracte

Diplômée des Universités de Paris

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Horaires : 9h à 16h

Sur Rendez - vous

الدكتورة أميمة أشڭري

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

تجميل وأمراض الجفن

طب وجراحة الحول

خريجة جامعة باريس

الاستقبال: 9 صباحا إلى 4 بعد الزوال

بالموعد

Casablanca, le 24/01/2023

Madame MEKKI BERRADA Lamia

LUNETTES PROGRESSIFS Organiques

Oeil Droit : +3,00 (-1,50) à 155° , Addition + 3,00

Oeil Gauche : +3,50 (-1,00) à 35° , Addition + 3,00

AMINCIS

ANTI-REFLET

MONTURE+VERRES

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue rguibate Casa

Dr. ACHAGRA OUMAIMA
Maladies et Chirurgie des Yeux
39, Bd. Mohammed V - Casablanca
Tél : 27 - 66 - 77

En cas d'urgence, contacter la Clinique RACHIDI : 05 22 22 12 96

05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97 - شارع محمد الخامس - قرب سينما أ.ب.س. - الدار البيضاء - الهاتف :

39, Bd. Mohammed V - Près Cinéma ABC - CASABLANCA - Tél.: 05 22 27 66 77 / 05 22 27 13 97

GSM : 06 62 18 38 27 - E-mail : cabinetdocteurachagra@gmail.com البريد الإلكتروني :



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

N° 104929

Casablanca, le: 26/01/23

Mme / Mr : BERRA LAMIDA

Dr: A. M. A. M. A. ACHAGRA

Akram Daali
Inps: 06503263

VL

OD : $(155^{\circ} - 1,50) + 3$

OG : $(35^{\circ} - 1,00) + 3,50$

Monture

Plastique
1000,00 DH

VP-Add

OD : + 3,00
OG : + 3,00

Verres

Plastique
2000,00 DH

Total à payer: 3000,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de: Trois mille DH

D.H.

Cachet et signature

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Bourgogne

Adresse: 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca Tel: 05 22 29 55 36
Capitale 100.000 - Patente: 35402703 - IF: 47232711 - RC: 6123
ICE: 002642590000069